

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-03 du 07 janvier 2013

L'an deux mil treize, le sept janvier à dix neuf heures, le Conseil la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

MM. Claude AUDEGOND – Roland DELOBELLE – Jean-Noël MENAGE – B. HIEZ - J.P. POUTRAIN

M. Cl. AUDEGOND, absent et excusé, a été suppléé par M. L. MUCHEMBLED
M. Jean-Noël MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. Richard PARSY
M. Bruno HIEZ, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Charles DESCAMPS
M. Jean-Pierre POUTRAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme Claire POUTRAIN.

Objet : **Désignation des représentants de l'E.P.C.I. à l'Association R.V.V.N.**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté l'adhésion de l'Intercommunalité à l'Association du Réseau des Villes et Villages Numériques.

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes est représentée dans cette Association par un membre élu.

Monsieur le Président propose de désigner **Messieurs Bruno DUVERGE et Daniel TABARY**, Vice Président et membre du Bureau pour siéger, en qualité de membres titulaire et suppléant au sein de l'Assemblée Générale de l'Association du Réseau des Villes et Villages Numériques.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de désigner **Messieurs Bruno DUVERGE et Daniel TABARY**, à l'effet de le représenter au sein de l'Assemblée Générale de l'Association du Réseau des Villes et Villages Numériques.

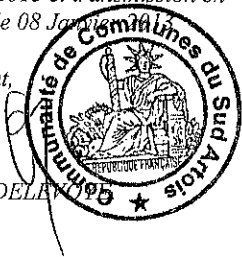
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Janvier 2013 et transmission en Préfecture le 08 Janvier 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le
08 Janvier 2013 et transmission en
Préfecture le 08 Janvier 2013

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

